

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



## PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.  
 Les ré-éditions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, vendredi soir à deux heures.

## CALENDRIER

Jeudi 16. S. Cyriaque.

V. 17. S<sup>e</sup>. Gertrude.  
 S. 18. S. Alexandre.  
 D. 19. L<sup>e</sup>.TARE.

L. 20. S. Joseph. N.L.  
 M. 21. S. Benoit.  
 M. 22. S. Epiphrod.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. . . . . 15 fr.  
 SIX MOIS. . . . . 8  
 TROIS MOIS . . . . . 4  
 UN NUMERO. . . . . 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

## PARTIE OFFICIELLE

Lettre adressée par M. le Commandant à M. le Supérieur des Frères de Ploërmel à Saint-Pierre.

Saint-Pierre, le 15 mars 1871.

Monsieur le Supérieur.

M. l'Ordonnateur m'a fait part du vœu que vous lui avez exprimé au nom des élèves des deux sexes des écoles communales des îles St-Pierre et Miquelon, de consacrer la somme destinée par la colonie à l'achat des livres de prix pour l'année 1871, au soulagement des veuves et des orphelins de nos armées de terre et de mer.

Je m'empresse, Monsieur le Supérieur, de donner mon approbation à une proposition aussi généreuse que patriotique dont je félicite les élèves et remercie les professeurs et les parents qui ont su l'inspirer.

Recevez, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon  
V. CREN.

## INSCRIPTION MARITIME.

## AVIS.

Au moment où les armements vont commencer, l'Inscription maritime croit devoir rappeler à Messieurs les armateurs, capitaines et patrons des navires, chaloupes ou toutes autres embarcations, les dispositions de l'article 6 du décret du 19 mars 1852, ainsi conçue:

« Le nom et le port d'attache de tout bâtiment exerçant une navigation maritime seront marqués à la poupe en lettres blanches de huit centimètres au moins de hauteur, sur fond noir, sous peine d'amende : de 100 à 300 fr. s'il est armé au long-cours, de 50 à 100 fr. : s'il est armé au cabotage, de 10 à 50 fr., s'il est armé à la petite pêche.

« Défense est faite, sous les mêmes peines, d'effacer, altérer, couvrir ou masquer les dites marques. »

Des ordres sont donnés pour surveiller l'exécution de ces dispositions.

ETAT de la quantité de produits de Saint-Pierre, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mars 1871.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois DE FÉVRIER	TOTAL ANTÉRIEURMENT	PENDANT LA PÉRIODE correspondante de 1870.	DIMINUTION en 1870.	DIMINUTION en 1870.
					AUGMENTATION en 1870.
Maïs sec.....	383,342k.	261,878k.	645,220k.	688,202k.	42,982 k.
Maïs vert.....					
Huile de foie de morue.....					
Rognes.....					
Issues de morue.....					

Vu : Le Commissaire de l'inscription maritime,  
Ed. LITTAZÉ.

Vu : L'Ordonnateur p. i.,  
L'HEUREUX.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Le *Journal Officiel*, de Paris du 29 janvier, a publié la note suivante :

Le gouvernement a annoncé qu'il donnerait la preuve irréfragable que Paris a poussé la résistance jusqu'aux extrêmes limites du possible. Hier encore, il y avait inconvénient grave à publier des informations de ce genre. Aujourd'hui que la convention relative à l'armistice est signée, le gouvernement peut remplir sa promesse.

Il faut d'abord se remettre en mémoire ce que trop de personnes semblent avoir oublié : c'est qu'au début de l'investissement, les plus optimistes n'osaient pas croire à un siège de plus de six ou sept semaines.

Lorsque, le 8 septembre, le *Journal Officiel*, répétant une déclaration affichée sur les murailles par M. Magnin, ministre du commerce, affirmait « que les approvisionnements en

viandes, liquides et objets alimentaires de toute espèce, seraient largement suffisants pour assurer l'alimentation d'une population de deux millions d'âmes pendant deux mois », cette assertion était généralement accueillie par un sourire d'incrédulité. Or, quatre mois et vingt jours se sont écoulés depuis le 8 septembre.

Au milieu des plus dures privations, devenues, pendant ces premières semaines, de cruelles souffrances, Paris a résisté aussi longtemps qu'il a pu raisonnablement espérer le secours des armées extérieures, aussi longtemps qu'un morceau de pain lui est resté pour nourrir ses habitans et ses défenseurs ; il ne s'est arrêté que lorsque les nouvelles venues de province lui ont arraché tout espoir ; en même temps que l'état de ses subsistances lui montrait la famine imminente et inévitable.

Le 27 janvier — c'est-à-dire huit jours après la dernière bataille livrée sous nos murs, et presque au moment où nous apprenions les insucesses de Chanzy et de Faidherbe — il restait en magasin 42,000 quintaux métriques de blé, orge, seigle, riz et avoine, ce qui, réduit en farine, représente, à cause du faible rendement de l'avoine, 35,000 quintaux métriques de farine panifiable. Dans cette quantité sont compris 11,000 quintaux de blé et 6,000 quintaux de riz, cédés par l'administration de la guerre, laquelle ne possède plus que dix jours de vivres pour les troupes, si on les traite comme des troupes en campagne, savoir : 12,000 quintaux de riz, blé et farine, et 20,000 quintaux d'avoine. Telle était la situation de nos approvisionnements en céréales, à l'heure de l'ouverture des négociations.

En temps ordinaire, Paris emploie à sa subsistance 8,000 quintaux de farine par jour, c'est-à-dire 2 millions de livres de pain ; mais, du 22 septembre au 18 janvier, sa consommation a été réduite à une moyenne de 6,300 quintaux de farine par jour, et depuis le 18 janvier, c'est-à-dire depuis le rationnement, cette consommation est descendue à 5,300 quintaux, soit un sixième de moins environ que la quantité habituelle, nous pourrions dire nécessaire.

En partant de ce chiffre de 5,300 quintaux, le total de nos approvisionnements représente une durée de sept jours.

A ces sept jours, on peut ajouter un jour d'alimentation fournie par la farine actuellement distribuée aux boulanger ; trois on



quatre jours auxquels subviendront les quantités de blé enlevées aux détenteurs par tous les moyens qu'il a été possible d'imaginer, et l'on arrive ainsi à reconnaître que nous avions du pain pour huit jours au moins, pour douze jours au plus.

Il n'est pas inutile de dire que, depuis trois semaines, il n'existe plus de provision en farine. Nos moulins ne fournissent chaque jour que la farine nécessaire au lendemain. Il eût suffi de quelques obus, tombant sur l'usine Cail, pour mettre instantanément en danger l'alimentation de toute la ville.

En ce qui concerne la viande, la situation peut se caractériser par un seul mot ; depuis l'épuisement de nos réserves de boucherie, nous avons vécu en mangeant du cheval. Il y avait 100,000 chevaux à Paris. Il n'en reste plus que 33,000, en comprenant dans ce chiffre les chevaux de la guerre.

Ces 33,000 chevaux, d'ailleurs, ne sauraient être tous abattus sans les plus graves inconvénients. Plusieurs services, indispensables à la vie, seraient suspendus ; ambulances, transport de grains, des farines et des combustibles ; service de l'éclairage et des vidanges, pompes funèbres, etc. Il nous faudra, d'autre part, beaucoup de chevaux pour le camionnage, quand le ravitaillement commencera. En réalité, une fois ces diverses nécessités satisfaites, le nombre des animaux disponibles pour la boucherie ne dépassera pas 22,000 environ.

En ce moment, nous consommons, avec l'armée, 650 chevaux par jour, soit 25 à 30 grammes par habitant, après le prélèvement des hôpitaux, des ambulances et des fourneaux. Vingt cinq grammes de viande de cheval, trois cents grammes de pain, voilà la nourriture dont Paris se contente à l'heure qu'il est. Dans dix jours, quand nous n'aurons plus de pain, nous aurons consommé 6,500 chevaux de plus, et il ne nous en restera que 26,500. Nous pouvons, il est vrai, y joindre 3,000 vaches réservées pour le dernier moment, parce qu'elles fournissent du lait aux malades et aux nouveaux-nés. Mais, alors, comme il faudra remplacer le pain absent, la ration de viande devra être quadruplée, et nous serons obligés de tuer 3,000 chevaux par jour. Nous vivrions ainsi pendant une semaine environ.

Mais nous n'en viendrons pas à cette extrémité, précisément parce que le gouvernement de la défense nationale s'est décidé à négocier. On dira peut-être : « Pourquoi avoir tant tardé ? pourquoi n'avoir pas révélé plutôt ces vérités terribles ? » A cette question, il y a à répondre que le devoir était de prolonger la résistance jusqu'aux dernières limites, et que la révélation de semblables détails eût été la fin de toute résistance.

Mais le ravitaillement marchera assez vite pour que nous ne restions pas un seul jour sans pain. Toutes les mesures que la prudence pouvait suggérer ont été prises, et pourvu que chacun comprenne son devoir, pourvu que les agitations intérieures ne viennent pas troubler la reprise de l'activité industrielle et commerciale, de nouveaux approvisionnements nous arriveront juste au moment où nous aurons épousé ceux qui nous restent.

Nous avons le ferme espoir, nous avons la

certitude que la famine sera épargnée à deux millions d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants. Le devoir sacré de pousser la résistance aussi loin que les forces humaines le comportent, nous a obligés de tenir tant que nous avons en un reste de pain. Nous avons cédé, non pas à l'avant-dernière heure. Mais à la dernière.

*L'ordre du jour suivant a été adressé à l'armée par le ministre de la guerre :*

Soldats, marins et gardes mobiles,

Tant qu'une touche de pain a été assurée à Paris, vous avez défendu cette grande cité, qui a été pendant cinq mois le boulevard de la France ; vous l'avez défendu au prix de votre sang qui coule à pleins bords.

Aujourd'hui que des malheurs inouïs, que votre courage et vos sacrifices n'ont pu conjurer, vous ramenez dans son enceinte, de nouveaux devoirs, non moins sacrés que ceux que vous avez accomplis déjà, vous sont imposés. A tout prix, vous devez donner à tous l'exemple de la discipline, de la bonne tenue, de l'obéissance. Vous le devez par respect pour vous-même, par respect pour notre patrie en deuil, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Vous ne faillirez pas, j'espère, à cette obligation sacrée ; y manquer serait plus qu'une faute, ce serait un crime.

Officiers, sous-officiers et soldats, restez mis dans un sentiment commun de patriottisme passionné ; soutenez-vous, fortifiez-vous les uns les autres, afin qu'après avoir versé tant de sang pour l'honneur de Paris et les plus grands intérêts de la Patrie, vous méritiez qu'on dise de vous : Ils ne sont pas seulement de braves soldats, ils sont aussi de bons citoyens.

Paris, le 30 janvier 1871.

*Le ministre de la guerre,*

Général LE FLO.

J'arrive de Paris.

Ce voyage, — car c'est tout un voyage, hérisse de mille difficultés qu'il a fallu surmonter par autant de ruses, — ce voyage, dis-je, me paraît un miracle, et j'en suis tout aussi fier que si je revenais d'un voyage au long-cours.

Vous ne sauriez croire quelle émotion j'ai ressentie en pénétrant dans ce cher Paris que je n'avais pas vu depuis six mois, et que j'avais laissé plein de gaité et de confiance.

Je revoyais alors dans mon imagination tous les événements qui se sont si rapidement succédé depuis le mois d'août ; cette population alors si enthousiaste, si pleine d'espoir, et aujourd'hui si éprouvée, mais dont la fatalité n'a pu ébranler le courage un seul instant.... Je revoyais aussi, comme dans un affreux cauchemar, nos douloureux échecs...

J'éprouvais alors comme une sorte de crainte, et je n'osais m'avancer ni regarder autour de moi, tant je craignais d'être altéré par le changement que j'allais y voir ; je regrettais même un moment d'y être venu.

Mais avant d'aller plus loin, laissez-moi d'abord vous raconter les péripéties qui ont précédé mon entrée à Paris.

Je croyais, comme tout le monde, qu'il suffisait de demander un permis pour aller à

Paris. A Versailles, je m'adresse au commandant de place, qui sourit malicieusement à ma demande, et me répond que cela n'entre pas dans ses attributions. A la mairie, on est plus catégorique. Le commissaire m'affirme que cela est impossible. Après avoir usé de tous les moyens, je m'adresse à un officier prussien, qui me dit que je n'ai qu'une seule chance de succès, c'est d'aller exposer ma requête directement au comte de Bismarck.

Comme c'était le seul moyen de réussir, je me rends immédiatement rue de Provence.

Les huissiers m'introduisirent auprès du ministre allemand, qui se montra très-affable à mon égard.

Le comte de Bismarck m'expliqua alors qu'il lui était impossible de me délivrer un sauf-conduit, parce que, dans le traité signé avec Jules Favre, ce dernier avait stipulé que jusqu'à nouvel ordre, il se réservait seul le droit de laisser entrer à Paris.

Le ministre m'en donna la raison. Il n'y a presque rien à Paris. Les ravitaillements n'ont pas encore commencé, et depuis l'armistice il n'est pas entré la moindre provision ; on doit donc craindre d'augmenter le nombre de bouches, tandis qu'au contraire on peut alléger l'alimentation en laissant sortir un certain nombre de personnes.

Des anglais même, résidant à Versailles, et qui voulaient, dans un but d'humanité, envoyer des voitures de provisions à Paris, n'ont pu obtenir l'autorisation.

La seule ressource qui me restait était de faire une demande à M. Jules Favre.

Mais tout cela me faisait perdre un temps précieux : je résolus de tenter seul l'aventure et de me risquer jusqu'à Paris.

Je traversai facilement les avant-postes prussiens, grâce à un laissez-passer antérieur.

Mon intention était d'entrer à Paris, ou tout au moins d'essayer, par Vaugirard.

Après avoir dépassé la ligne des forts, je rencontrai un individu qui paraissait venir de Paris, je l'arrêtai : en effet, c'était un marchand de volaille qui s'était trouvé pris dans Paris lors de l'investissement, et qui venait d'obtenir un laissez-passer pour retourner chez lui.

Ce permis était imprimé. Il portait comme en tête les mots de *République française*, puis, venaient les noms, prénoms, âge, profession et domicile de la personne. Au bas était inscrit en français et en allemand l'itinéraire indiquant les routes autorisées pour se rendre sur tous les points de la France. Le tout apostillé par le préfet de police et le commandant en chef.

La vue de cet homme me fit un singulier effet. Il avait un air tout ahuri en me parlant. Sa maigreur, ses joues creuses et pâles indiquaient assez les privations qu'il avait dû supporter. Il habitait Vaugirard, mais, depuis le bombardement, qui a tout saccagé dans ce quartier, il s'était refugié dans l'intérieur de Paris.

Il m'expliqua qu'il avait bien vendu ses volailles, mais qu'il avait tout dépensé pour se nourrir. Il ne lui restait plus que 60 francs pour aller dans son canton, près de Dinan.

Je lui demandai si je pouvais entrer à Paris. — Non, me dit-il, on ne vous laissera pas passer. Il n'y a que ceux qui sortent, comme moi, avec ce permis, qui peuvent revenir, et

encore dans un certain laps de temps. Avec mon permis, je puis m'absenter trois jours de Paris, mais passé ce délai, je ne pourrai plus y rentrer.

— Voulez vous me mobliger, lui dis-je ; prétez-moi votre permis pendant une heure seulement, le temps d'aller voir ma famille qui n'est pas loin de Vaugirard... Vous me rendrez un grand service.

Il y consentit. Je lui donnai un rendez-vous et lui promis de lui rapporter son permis au bout d'une heure et demie au plus tard.

Ma ruse réussit à merveille et voilà comment je pénétrai dans Paris en qualité de marchand de volailles.

Une heure était insuffisante pour me permettre d'aller bien loin, moi qui aurais tant voulu me rendre sur les boulevards et surtout jusqu'à mon domicile, mais l'heure qui n'a jamais marché si vite que ce jour là, m'obligea à rester dans ce quartier. Je n'eus que le temps de parcourir la rue de Vaugirard, la rue de Rennes, les abords de la gare et de prendre au plus vite quelques renseignemens.

Il y a bien du changement dans ce quartier. C'est celui qui a été le plus éprouvé par le bombardement. On voyait de nombreuses traces de bombes. C'est d'un triste aspect. On m'a montré une fabrique où un obus, entrant par la toiture et éclatant dans un atelier, avait tué cinq petits enfants. J'ai vu un trottoir brisé par une bombe, qui a tué également une femme qui passait.

Dans la boutique d'un marchand de vin, j'ai examiné une bombe qui n'a pas éclaté et que l'on a déchargée. Le marchand la garde précieusement sur son comptoir. Elles pèse 195 livres.

Il paraît, du reste, tant il faut que les Parisiens exploitent toutes les situations, que les éclats d'obus se vendaient dans les rues, par les gamins.

« Vingt sous quand la bombe est chaude, criaient-ils, quinze quand elle est tiède, dix quand elle sera froide. »

Le quartier est presque totalement évacué.

Il est triste de l'avouer, mais Paris ne pouvait plus tenir, quoiqu'on en pût dire. Il n'y avait plus de pain que pour deux jours. C'est donc la misère et la famine qui ont fait que Paris a accepté l'armistice. Les Parisiens n'ont été prévenus que quand il a été signé. On leur a dit : Il le fallait, nous n'avions plus de pain à vous donner.

Tous ceux à qui j'ai parlé en sont indignés. « Il ne fallait pas nous prévenir au dernier moment, me disaient-ils ; nous aurions tenté un effort suprême avant de subir cette humiliation de voir l'ennemi occuper nos forts qui avaient été vierges jusqu'à ce jour. »

Les femmes et les vieillards ont été les plus héroïques : ils ont tout supporté sans laisser échapper une seule plainte.

Paris a été vraiment admirable et l'ennemi lui-même doit s'incliner devant sa belle résistance.

Saviez-vous ce qu'était en dernier lieu la ration des Parisiens ? Ils avaient 30 grammes de viande et la valeur d'un demi-pain à manger par jour. J'ai goûté ce pain, il est noir et acré, et quand on pense que deux millions de personnes vivaient ainsi, et que, près de mourir de faim, ils refusaient encore de capituler, on ne peut qu'admirer ces braves qui

disent avec juste raison qu'ils ont tous fait leur devoir jusqu'au bout.

Il s'est passé des choses fâcheuses. Des gens, qui mériteraient une sévère punition, ont indignement exploité la situation. Ils cachaient des vivres pour les vendre à des prix exorbitants. Ainsi, quand les pommes de terre se vendaient 6 et 8 francs la petite mesure, il y en avait fort peu à la halle ; quand elles sont montées à 25 francs, il en est arrivé en quantité, comparativement, bien entendu. C'étaient des spéculateurs qui voulaient réaliser des bénéfices.

Quelques paysans qui étaient restés à Paris ont également fait de gros gains : ils vendaient des vaches 4,000 francs, des veaux 1,600 francs, des chevaux 2,000 francs. J'en ai entendu qui se vantait effrontément d'avoir gagné de l'argent avec le siège de Paris.

A côté de ces mesquineries de certains hommes, qui étaient en petit nombre, hâtons-nous de le dire, il faut citer le dévouement et le désintéressement de la majorité des citoyens. Ils sont tous ruinés, et il n'y en a pas beaucoup chez qui on trouverait de l'argent.

Tout le monde donnait pour fondre des canons, pour fabriquer des armes. Des gens riches ont donné toute leur fortune ; d'autres vendaient ce qu'ils possédaient. Chacun parle de sa ruine avec orgueil et sans manifester le moindre regret.

Tout s'est réuni à la fois pour accabler Paris.

On a beaucoup souffert du froid : les arbres des bois de Boulogne et de Vincennes étant épuisés, on a coupé une grande partie de ceux des boulevards.

Le charbon manquait pour les machines du chemin de fer le ceinture : on employait le bitume qu'on arrachait des trottoirs.

Les rues et les boutiques sont éclairées au pétrole. Jugez de l'aspect de Paris quand on se rappelle ce qu'il était il y a seulement six mois.

Il y a encore à Paris en ce moment 800 vaches, que l'on a réservées pour le lait des petits enfants, et 30,000 chevaux indispensables au service de la ville.

Voulez vous savoir quels sont les candidats dont on parle à Paris pour le département de la Seine. Les voici :

Parmi les maires : Tenaille-Saligny, Desmarest, Vauvin, Carnot, Henry Martin, Vacherot, Arnaud (de l'Ariège).

Puis encore : Paul Favre, colonel Langlois, Alphonse de Rothschild, Léon Say, Sauvage, Thiers, Dufaure, Cochin, Renan, Victor Hugo, Louis Blanc, Edgard Quinet, Eugène d'Auriac, Paul Boiteau.

Voici encore quelques noms de candidats pour les départemens :

Dans l'Yonne, Albert Girot ; dans le Tarn, Maurice Richard ; dans Seine-et-Marne, Ferdinand de Lasteyrie ; dans Saône-et-Loire, Emile Daclin ; dans l'Hérault, Floquet et l'amiral Saisset ; dans la Somme, Ernest Hamel et Grenier ; pour le Rhône, les Bouches-du-Rhône et la Loire-Inférieure, le rédacteur de la *Démocratie*, Charles-Louis Chassin.

En sortant de Paris, j'ai fait route avec trois Parisiens qui allaient à Saint-Malo rejoindre leurs familles. Jamais vous n'avez vu des gens plus étonnés qu'eux en traversant les environs de Paris et en arrivant à Versailles. Ils étaient

aussi stupéfaits que des enfans venant du monde.

Ils se figuraient qu'il ne restait plus rien, ni arbres, ni maisons, que tout avait été réduit en cendres par les Prussiens. Leur étonnement était sans égal quand ils ont vu les habitans des localités occupées paraissant vivre en bonne intelligence avec les Prussiens.

A Versailles, je rencontre un vieux monsieur qui me demande en tremblant si Neuilly-le-Château existe toujours.

— Certainement.

— Il n'est pas brûlé ?

— Pas du tout.

— Oh ! vous me sauvez la vie, monsieur.

Les journaux, à Paris, avaient dit que cet endroit avait été brûlé après avoir été pillé par les Prussiens, et jugez quelle pouvait être mon inquiétude : mes enfants habitent Neuilly.

Et le brave homme avait des larmes dans les yeux.

Pour terminer, je vous donne copie textuelle d'une note payée chez Brabant, le 28 janvier, par deux Parisiens : 2 bouteilles Bordeaux, 10 francs ; pain, 1 franc 25 ; potage, 6 francs : sardines 4 francs ; matelotte, 15 francs ; canneton, 30 francs ; salade, 5 francs ; flageolets, 6 francs ; fromage 5 fr ; café, 3 francs ; liqueurs, 3 francs 75 ; cigares 2 francs 40.

Et dès aujourd'hui, je retourne à Paris, certain cette fois d'y rentrer. — (Bab.)

(*Courrier du Havre.*)

#### RAPPORT D'UN FRANC-TIREUR DE LA SEINE

A

SON COMMANDANT.

(SUITE)

(1).

Vers minuit, il nous fallut prendre congé de cette excellente famille ; nous dûmes embrasser tous les enfants « pour leur porter bonheur, » nous disaient gravement les mères ; M. Nielsen, en nous quittant, nous remit une petite somme pour la cause des blessés français ; il nous avait aussi procuré de la monnaie norvégienne, et puis, après nous avoir donné une instruction écrite sur tout ce que nous avions à faire et à demander pour assurer notre arrivée à Christiania, il nous fit remonter dans son traîneau et nous conduisit à la maison où il avait retenu nos lits ; là, enfin, après nous avoir installés, il prit congé de nous en nous souhaitant une bonne nuit.

A cinq heures du matin (le dimanche 27 novembre), notre brave ingénieur, accompagné de M. le pasteur Bije, vint nous réveiller et nous prévenir que les traîneaux, guides et chevaux nous attendaient à la porte ; nous nous habillâmes en toute hâte, et après avoir absorbé un bref déjeuner, bien chaud, nous prîmes congé de M. Nielsen et du pasteur Bije, qui nous embrassèrent avec effusions ; ce dernier nous dit, les larmes aux yeux, et en nous serrant les mains : « Je suis l'ami des Français. » C'était une phrase qu'il avait apprise par cœur et ce sont les seuls mots français que nous lui ayons entendu prononcer.

Il était cinq heures et demie du matin ; nos guides montent sur l'étroite banquette du

(1) Voir les N°s 9 et 10 de la *feuille officielle*.



cocher, es chevaux prennent le galop ; nous sommes en route pour la capitale de la Norvège.

Je ne puis, mon commandant, vous faire, heure par heure, le récit détaillé de cet admirable voyage. Nous traversons, au galop persistant de nos petits chevaux, velus comme des ours, montagnes, torrents, ravins, au prix de quelques effroyables embardées ! Les côtes m'en font encore mal. Mais c'était la nature septentrionale dans sa plus éblouissante splendeur ; il faudrait une plume autrement exercée que celle d'un franc-tireur, pour vous dire les merveilleux horizons qui venaient à chaque pas surprendre et ravir nos regards éblouis.

Nous n'arrivâmes à Comberg qu'à une heure et demie du matin, par conséquent le lundi 28 novembre ; nous descendîmes à l'hôtel, et après avoir pris deux ou trois heures de repos, nous nous levâmes au petit jour, et ayant fait à la hâte une toilette sommaire, nous allâmes rendre une visite matinale au juge de la ville, pour lequel l'ingénieur, M. Nielsen, nous avait donné une chaude lettre de recommandation.

FIN.

### VARIÉTÉS

*Au NUAGE-ERRANT.*

(TRADUIT DE L'ANGLAIS.)

Tu es sombre et triste, ô chef des puissants Omahas, comme le nuage errant dont tu as pris le nom ! Drapé dans ton manteau rouge, tu parcours fièrement les rues étroites et pouleuses de la cité : tels, dans les premiers âges du monde, sur les bords des fleuves, passaient ces oiseaux inconnus qui ne nous ont laissé que les empreintes de leurs pieds. Encore quelque années, et que restera-t-il de plus de ta race ?

Comment peux-tu marcher dans ces rues et respirer cet air, toi dont les pieds ont foulé le vert tapis des prairies, toi qui as respiré l'air si doux des montagnes ? Ah ! c'est en vain que de ton regard dédaigneux tu défies le dédain que tu rencontres ; en vain tu interroges ces murs et ces pavés, et réclame, ce sol comme ton territoire de chasse, tandis que du fond des taudis de l'Europe des millions d'opprimés, mourant de faim, crient que la terre est leur héritage, à eux aussi, et en revendiquent leur part.

Retourne donc, retourne à tes forêts, à

l'ouest des régions du Wabash ! Là tu règnes comme un monarque ; l'automne, les feuilles de l'érable, comme un tapis doré, jonchent les salles de ton palais ; l'été, le sapin les parfume de son haleine odorante ; là tu es grand et fort, un héros, un dompteur de chevaux ; tu poursuis le cerf majestueux, tantôt sur les bords de l'Elkhorn, tantôt aux lieux où mugit l'*Eau-qui-court*, — partout où l'Omaha t'appelle et bondit à travers le ravin sauvage, comme un brave de la race des Pieds-Noirs.

Ecoute ! quels murmures s'élèvent du cœur de ces solitudes montagneuses ! Est-ce le cri des renards et des corneilles, ou le puissant *Behemoth*, qui a pu saisir entre ses défenses le dard du tonnerre, et maintenant, tapi dans sa bauge, guette, pour la détruire, la race de l'homme rouge. Ah ! mille fois plus fatal à toi, à ta race, vois ! l'immense *can-t-tonnerre* (1), qui affronte sans terreur le courant impitoyable du Missouri ; là bas, bien loin sur les prairies, les feux des camps brillent à travers la nuit, et le nuage de poussière que l'on voit dans la teinte grise de l'aube, ne marque plus la route du bison ou de l'agile cousser du Mandan : c'est une caravane qui blanchit le désert où s'élèvent les huttes des Comanches. Oh ! comme l'halceine du Saxon et du Celte, ainsi que les rafales du vent d'est, chasse sans relâche et pour toujours vers l'Ouest la mince fumée des wigwams.

LONGFELLOW.

(1) Les Indiens donnent ce nom aux bâtiments à vapeur.

### NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

#### PORT DE SAINT-PIERRE

##### BATIMENTS DU COMMERCE.

mars.	ENTRÉE.	VENANT DE LA
13.	Corolla, cap. Lainé, div. march.	Guadeloupe.
mars	SORTIE.	ALLANT A
-- g. p. Stella-Maris, c. Coste.	Halifax.	avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis et l'Europe.

### ANNONCES & AVIS

#### FAILLITE

**JOURDAN** (Charles).

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En vertu de l'ordonnance de M. le juge commissaire de la faillite Jourdan (Charles),

en date du 8 mars 1871, la goëlette *Jacques-François*, mouillée dans le Barachois, avec agrès et apparaux, sera vendue aux enchères publiques pour compte de la faillite, le 22 mars prochain, en l'étude de M<sup>e</sup> Ch. Salomon, notaire à St Pierre, à 11 heures du matin.

L'inventaire est déposé chez le notaire et chez le syndic définitif de la faillite.

S. Pierre de T.N, le 14 mars 1871

Le Syndic définitif :

A. PATUREL.

La maison COMOLET (frères) et les fils de l'aîné, à l'honneur de prévenir Messieurs les négociants de Saint-Pierre, que toutes fournitures faites sans bons de la dite maison ne seront pas payées.

### A LOUER.

*Pour le premier avril prochain.*

Une maison située rue Truguet, n° 26, distribuée ainsi qu'il suit :

Deux cuisines, salle, salon, quatre chambres, magasin, grenier, balcon, cour et jardin.

S'adresser à M. Richeux, rue Truguet.

### ALLAIN & LAVISSION

Ferblantiers à Saint-Pierre.

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir d'Amérique un assortiment complet de :

Lampes à schiste avec mèches, porte-mèches et verres de recharge. — Ustensiles de cuisine en fer battu. — Chaudières en fonte étamée et faïencée. — Charbonnières et pelles à charbon. — Crachoirs en fer vernie. — Plateaux vernis pour service de table. — Séaux avec couvercles pour chambre à coucher. — Zinc en feuille. — Tôle ordinaire et vernie. — Rivets en fer assortis. — Etain et plomb en saumon.

### EN VENTE

#### A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

##### TABLEAU POSTAL

pour l'année 1871.

1 exemplaire : 50 c.

#### LE CALENDRIER POUR 1871.

1 exemplaire : 50 centimes.

#### LA FEUILLE OFFICIELLE

de la la colonie. UN NUMÉRO: 50 c.

#### BULLETIN

DES

#### ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLONIE

Abonnement d'un an. Prix : 6 francs.

UN NUMÉRO : 1 franc.

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

*Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 7 au 13 mars 1871.*

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	TEMPÉRATURE. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
7	760	759	-2 5	- 2		- 5	S.	3	Ni.	
8	762	764	- 5	- 4		- 8	N.	2	Ci.-Cu.	
9	766	764	- 4	- 1		- 7	O.	2	Ci.-Str.	
10	765	769	-1 5	- 3			E.	1	Ci.-Str.	
11	770	769	-2 5	-2 5			S.-E.	1	Ni.	Aurore.
12	770	769	-3 5	- 3			S.-O.	1	Ni.	Brume.
13	766	761	- 3	-4 5			S.-O.	1	Ni.	Brume.
										Brume.